



25 juillet 2008
Français
Original : anglais

**Réunion de haut niveau sur les objectifs
du Millénaire pour le développement**

**Passer à l'action pour réaliser les objectifs
du Millénaire pour le développement**

Note d'information du Secrétaire général*

* La présente note doit être lue en parallèle avec le document intitulé *Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique: recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique (A/63/130)*; le rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé *Delivering on the Global Partnership for Achieving the Millennium Development Goals: Report of the MDG Gap Task Force*; et le *Rapport 2008 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*.

Passer à l'action pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

Note d'information du Secrétaire général

Introduction

1. L'élimination de l'extrême pauvreté demeure l'un des grands défis de notre temps et constitue l'une des principales préoccupations de la communauté internationale. Pour mettre fin à ce fléau, les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé devront unir leurs efforts dans le cadre d'un partenariat mondial plus étroit et plus efficace pour le développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont assortis de cibles à atteindre dans des délais précis, de façon à mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté monétaire, la faim, la maladie, l'absence de logements adéquats et l'exclusion – tout en promouvant l'égalité des sexes, la santé, l'éducation et le respect de l'environnement. Ils consacrent également les droits fondamentaux de la personne humaine – le droit de chaque être humain à la santé, à l'éducation, au logement et à la sécurité. Ces objectifs ambitieux mais réalisables indiquent la voie à suivre par la communauté internationale pour faire reculer l'extrême pauvreté d'ici à 2015 dans le cadre du programme global de l'ONU pour le développement.

2. Des progrès réels ont été accomplis vers la réalisation de certains des objectifs, même dans les régions qui posent les plus grands défis. Les récents succès remportés dans les pays en développement, notamment l'amélioration des indicateurs macroéconomiques, la généralisation du traitement contre le sida, les gains de productivité agricole, la hausse des taux de scolarisation et l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, démontrent qu'il est possible de faire des progrès rapides moyennant des politiques nationales rationnelles assorties d'une aide publique au développement renforcée et d'un appui technique des organismes internationaux. Les résultats obtenus témoignent de l'attachement sans précédent des pays en développement et de leurs partenaires à la Déclaration du Millénaire et du succès grandissant des efforts de renforcement du partenariat mondial pour le développement.

3. À mi-parcours de l'échéance de 2015, le bilan des objectifs du Millénaire pour le développement est inégal et nous nous trouvons face à rien de moins qu'une urgence en matière de développement. Bien que bon nombre de pays en développement soient en bonne voie d'atteindre certains des objectifs, il subsiste de fortes disparités entre pays et au niveau national. Si les tendances actuelles se poursuivent, il est probable qu'aucun pays africain ne réalisera tous les objectifs. Les pays sortant d'un conflit ou en proie à l'instabilité politique posent des problèmes particuliers. Dans les pays à revenu intermédiaire, qui ont progressé le plus vite dans la réalisation des objectifs, la persistance de vastes poches de disparités signifie que des millions de personnes vivent encore dans la misère. Cette situation appelle une action efficace et immédiate des gouvernements, de la

communauté internationale et du secteur privé. Ce sentiment d'urgence est encore renforcé par la flambée récente des prix des produits alimentaires et des carburants, à quoi s'ajoute le problème de plus en plus préoccupant des changements climatiques, notamment pour les pays en développement.

4. Lors de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui doit se tenir le 25 septembre 2008, les dirigeants du monde entier examineront les engagements pris et renouvelés et les moyens de les traduire rapidement en actions pour que tous les pays puissent réaliser les objectifs. J'espère fermement que l'on se remémorera ce jour comme celui où le monde s'est remis sur la bonne voie vers la réalisation des objectifs. La réunion sera l'occasion d'annoncer au niveau politique le plus élevé, avant la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui doit se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, que les gouvernements sont prêts et déterminés à renforcer le partenariat mondial pour le développement à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement adoptés au niveau international.

5. La présente note d'information contient une analyse détaillée des domaines critiques dans lesquels il faut agir pour que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être réalisés d'ici à 2015. Elle fait le point des défis fondamentaux à relever dans chaque domaine et décrit un certain nombre d'interventions prioritaires autour desquelles des engagements volontaires puissent être ralliés pour relancer les efforts en vue de la réalisation des objectifs. L'idée commune et fondamentale de la note d'information est que la réalisation des objectifs représente un enjeu mondial qui requiert la collaboration de toutes les nations à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie commune pour assurer un développement économique et social durable qui profite à tous.

6. La présente note incorpore les éléments d'une stratégie commune qui a été formulée dans les textes issus des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et élaborée plus avant et traduite en termes opérationnels dans les stratégies nationales de développement. En outre, le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique a récemment réuni un groupe représentatif d'organisations multilatérales qui sont parvenues à une entente historique sur un vaste ensemble de recommandations opérationnelles en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, dans le cadre des engagements pris en matière de ressources. Il est important de s'appuyer sur ces recommandations pour réaliser les objectifs au niveau mondial.

7. La réunion de haut niveau sera une occasion idéale pour les dirigeants mondiaux et toutes les parties prenantes de réaffirmer leur conception commune de l'action à mener par la communauté internationale, les organisations de la société civile et le secteur privé pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La présente note comprend cinq parties qui s'articulent autour des trois tables rondes prévues pour la réunion de haut niveau et des deux thèmes communs à tous les efforts que nous faisons pour réaliser les objectifs. Chaque partie indique où nous en sommes en ce qui concerne les principales cibles des objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement, fait le point des progrès accomplis à ce jour et présente une liste des mesures concrètes à envisager de toute urgence par toutes les parties prenantes dans

la perspective de la réunion du 25 septembre 2008. Cette liste ne se veut en aucun cas exhaustive; son but est d'aider à faire des progrès tangibles.

I. Éliminer la pauvreté et la faim

8. L'objectif universel d'élimination de la pauvreté et de la faim reste la préoccupation majeure des pays, des partenaires de développement et des organisations de la société civile qui unissent leurs efforts pour réduire l'ampleur et l'acuité de la pauvreté. Pourtant, bien que le nombre de personnes vivant dans la misère ne cesse de diminuer dans le monde, ce bilan globalement positif masque des progrès lents et inégaux dans certains pays, notamment dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne. De fait, il semblerait aujourd'hui que plusieurs pays risquent de ne pas réaliser l'objectif du Millénaire consistant à réduire la pauvreté de moitié entre 1990 et 2015. Par ailleurs, les progrès ont été limités en général pour ce qui est de l'autonomisation des femmes et de leur accès, au même titre que les hommes, au plein emploi productif et aux ressources économiques. Si les femmes ne peuvent pas réaliser pleinement leur potentiel économique, elles continueront à souffrir de manière disproportionnée de la pauvreté, tout particulièrement lorsqu'elles sont chef de famille.

9. Bien que la proportion de personnes qui souffrent de la malnutrition et de la faim à travers le monde ait diminué depuis le début des années 90, le nombre de personnes qui ne mangent pas à leur faim a augmenté. La majorité des pauvres dans les pays en développement achètent plus d'aliments qu'ils n'en vendent. Compte tenu du renchérissement des produits alimentaires, près d'un milliard de personnes ne mangent pas à leur faim et au moins 2 milliards sont mal nourries. La hausse de prix des denrées alimentaires aurait acculé plus de 100 millions de personnes à la misère, ce qui complique la tâche déjà difficile de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim. En outre, la malnutrition infantile ne recule que lentement : la proportion d'enfants accusant une insuffisance pondérale dans les pays en développement a diminué de 33 % à 27 % entre 1990 et 2005, ce qui est bien loin de l'objectif consistant à réduire de moitié le pourcentage de 1990. À l'heure actuelle, quelque 143 millions d'enfants de moins de 5 ans dans les pays en développement souffrent de malnutrition, ce qui les rend plus vulnérables aux maladies et réduit leurs possibilités de vivre en bonne santé et de s'instruire.

10. Face à cette situation, il faut agir rapidement et résolument. Les pays doivent continuer à promouvoir les stratégies de croissance soutenue en faveur des pauvres, maintenir la stabilité macroéconomique et accroître la productivité agricole sans sacrifier l'environnement, tout particulièrement dans les pays en développement. Il est aussi essentiel de promouvoir la bonne gouvernance et des institutions solides et responsables, et de renforcer les partenariats mondiaux pour accélérer les progrès vers la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement (voir chap. V ci-après). Outre ces mesures, le renchérissement des produits alimentaires souligne la nécessité de mettre en place des dispositifs de sécurité bien conçus pour ceux qui sont le plus durement touchés.

11. Divers facteurs ont contribué à la hausse de prix des céréales de base et des huiles végétales au cours de l'année dernière. La crise actuelle de la sécurité

alimentaire mondiale a mis en lumière la négligence collective de l'agriculture vivrière dans les pays en développement depuis les années 80, qui s'est traduite par un ralentissement sensible des gains de productivité agricole. Pour faire face à la crise, il faut mener une action coordonnée sur tous les fronts, ce qui comprend une aide d'urgence et des mesures à prendre sans délai pour s'attaquer aux problèmes qui se posent à court et à long terme :

a) Afin de fournir une aide alimentaire d'urgence, il faut mobiliser des flux d'aide appropriés à l'appui du Programme alimentaire mondial et des autres programmes d'aide alimentaire. Les organismes d'aide internationale et les donateurs doivent accroître l'aide alimentaire et contribuer aux autres dispositifs de protection sociale dans les pays pauvres, tels que les programmes de repas scolaires et les versements en espèces assujettis à certaines conditions, tout en tenant compte des besoins spéciaux des nouveau-nés, des femmes enceintes et des mères allaitantes. Les pays pourraient également envisager des solutions collectives pour améliorer la sécurité alimentaire comme, par exemple, des systèmes régionaux de sécurité céréalière;

b) Il faudrait procéder à une analyse plus approfondie du lien entre l'utilisation accrue des biocombustibles et le renchérissement des denrées alimentaires. On craint que la production agricole ne se tourne vers les biocombustibles plus rentables. Il convient de concilier les avantages de la production de biocombustibles et les effets préjudiciables sur le marché des denrées alimentaires afin de formuler une stratégie de production durable de biocombustibles;

c) Pour accroître la productivité alimentaire dans les pays en développement, où les petites exploitations assurent l'essentiel de la production agricole, il faut prendre plusieurs mesures qui auront un effet immédiat. Il est essentiel d'améliorer les marchés du crédit agricole, des assurances, des facteurs de production et des produits. Les pays pourraient également envisager des programmes bien ciblés qui fournissent des intrants, tels que des semences améliorées, des engrais et des pesticides, à des prix abordables de manière à stimuler la production;

d) Ces mesures doivent être appuyées par des systèmes de vulgarisation renforcés, de meilleures méthodes de gestion des petits ouvrages hydrauliques et des banques de semences rurales. En outre, il est essentiel que les pauvres aient accès à la propriété foncière et aux ressources et qu'ils puissent bénéficier des gains de productivité dans les mêmes proportions. Il s'agit également de faire en sorte que les ouvriers agricoles, notamment les femmes, tirent profit des gains de productivité, en veillant particulièrement à ce que les femmes aient accès à la terre, aux prestations sociales, à l'éducation et aux soins de santé, notamment en matière de procréation, et participent à la prise de décisions concernant le développement rural. Certaines de ces mesures nécessiteront une aide accrue des pays donateurs dans le secteur agricole;

e) Il n'est pas moins essentiel de prendre des mesures qui ne commenceront à produire des résultats qu'à moyen ou à long terme. Il faut investir davantage dans la recherche et le développement en matière de technologies qui améliorent les rendements et dans l'adoption de ces technologies afin d'accroître de manière durable la production alimentaire. Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et ses centres devraient être mieux financés et redynamisés. Ces

investissements doivent également tenir compte de la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, qui risquent de compromettre la pérennité des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe au plus haut point que les donateurs, les fondations philanthropiques et les autres organisations de la société civile fournissent un appui massif et soutenu pour mettre en œuvre ce plan d'action.

12. Outre les mesures visant à accroître la production alimentaire, nous devons faire en sorte que les pauvres gagnent de quoi acheter les aliments produits. Selon les estimations, l'agriculture est le principal moyen de subsistance de 86 % de la population rurale et fournit des emplois à 1,3 milliard de petits exploitants et ouvriers agricoles. Il importe de prendre des mesures pour donner aux ruraux pauvres la possibilité d'assurer durablement leur subsistance dans ce secteur. Il est essentiel de créer un réseau fiable de transport et de communications pour relier les régions rurales aux marchés locaux, régionaux et mondiaux, ainsi que des possibilités d'emploi et de création d'entreprises. Les négociations commerciales de Doha doivent assurer aux pays pauvres un accès préférentiel adéquat aux marchés et l'initiative d'aide au commerce devrait aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de production et d'échanges commerciaux et les dédommager du manque à gagner. L'accélération de la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés facilitera également l'intégration des pays les moins avancés dans le système multilatéral commercial en élargissant leur accès aux ressources disponibles dans le cadre de l'aide au commerce.

13. Pour s'attaquer à la crise alimentaire sur tous les fronts, le Groupe de travail de haut niveau sur la crise mondiale en matière de sécurité alimentaire a élaboré un cadre général d'action qui définit les mesures essentielles, à court et à long terme, que la communauté internationale doit prendre immédiatement pour faire face à la crise alimentaire mondiale, assurer la sécurité alimentaire et combattre la pauvreté.

14. L'urbanisation rapide a profondément transformé la répartition et le visage de la pauvreté. La croissance urbaine s'accompagne d'un accroissement de la population vivant dans des taudis. Les habitants des taudis, soit 1 milliard de personnes dans le monde, risquent plus que les autres citoyens de mourir jeunes, de connaître la faim et la maladie, de manquer d'instruction et d'avoir du mal à trouver du travail. Pour être à la hauteur de la tâche, il faut mettre en œuvre le programme visant à assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent, assorti de mesures de promotion des petites et moyennes entreprises viables. Les pays et leurs partenaires de développement doivent s'employer à développer l'infrastructure et les services urbains et ruraux qui favoriseront l'intégration dans l'économie mondiale, et renforcer les capacités de production des entreprises. Les pays devraient également adopter des politiques urbaines qui améliorent les quartiers de taudis et assurent la fourniture de services de base.

15. Ces mesures doivent bénéficier à toutes les catégories de pauvres, notamment les groupes ou les régions qui sont particulièrement défavorisés ou vulnérables, ce qui comprend les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les handicapés, ainsi que les groupes qui sont touchés par l'exclusion sociale, tels que les minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les peuples autochtones et les migrants. Les pays dans lesquels il existe des poches régionales de pauvreté devront peut-être accorder une attention particulière à cette question.

16. Les faits récents ont également mis en lumière deux possibilités à exploiter. D'une part, certains pays en développement producteurs de produits de base jouissent aujourd'hui d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire grâce à la montée en flèche de leurs recettes d'exportation de matières premières, notamment le pétrole. Cependant, pour que les recettes produites par la flambée des prix des matières premières puissent contribuer durablement à la réduction de la pauvreté, les pays devront sauvegarder et gérer ces bénéfices exceptionnels avant de pouvoir les investir et planifier leurs dépenses futures, sachant que les phases d'expansion sont souvent suivies d'une récession. D'autre part, la baisse récente du nombre de conflits militaires offre une occasion unique de tirer parti des dividendes de la paix pour éliminer la pauvreté. Les pays concernés doivent mieux contrôler les recettes liées à leurs ressources et les gérer efficacement pour financer leurs stratégies globales de développement. En outre, la communauté internationale doit fournir systématiquement aux pays sortant d'un conflit une aide à la consolidation de la paix et à la reconstruction, ainsi qu'un appui technique à moyen et à long terme¹.

Mesures concrètes à envisager

- Promouvoir la coopération bilatérale, régionale et mondiale pour accroître la sécurité alimentaire et réduire les distorsions commerciales.
- Aider les pays en développement, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, à transformer l'agriculture de subsistance de façon à assurer des gains de productivité durables et à créer une base économique diversifiée.
- Promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des technologies et des facteurs de production qui améliorent les rendements.
- Amortir les contrecoups de la crise financière mondiale et du renchérissement des produits alimentaires et énergétiques sur les pauvres en mettant en place des dispositifs de protection sociale efficaces.
- Assurer un accès universel aux aliments de base et aux nutriments essentiels, et promouvoir les programmes de repas scolaires.
- Promouvoir activement un accès équitable aux ressources, aux possibilités de travail décent, à l'éducation de base et aux soins de santé, et la participation active des femmes et des groupes vulnérables aux processus de prise de décisions.
- Forger des partenariats efficaces avec les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les fondations philanthropiques pour élaborer, sur un mode participatif, des stratégies de développement urbain et rural favorables aux pauvres.
- En collaboration avec les partenaires, s'employer à mettre en place des infrastructures et des services et à promouvoir leur intégration dans l'économie mondiale afin de renforcer les capacités de production des entreprises.

¹ *World Economic and Social Survey 2008: Overcoming Economic Insecurity* (La situation économique et sociale dans le monde, 2008 : remédier à l'insécurité économique) (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.II.C.1); disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/policy/wess/wess2008files/wess2008.pdf>.

Éducation et santé

Éducation

17. En 2006, le taux d'inscription en école primaire atteignait en moyenne 88 % dans les pays en développement, soit une hausse par rapport aux 83 % enregistrés en 2000. L'Afrique subsaharienne reste toutefois à la traîne. Dans toutes les régions, la réalisation de la cible de l'objectif du Millénaire pour le développement 2, qui est de donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, demeure entravée par les inégalités d'accès à l'éducation. L'enseignement reste très souvent de mauvaise qualité; les enfants pauvres ont plus de mal à terminer leur scolarité, et dans la plupart des pays en développement, les élèves réussissent moins bien dans les matières principales.

18. En dépit des progrès qui ont été faits, en particulier s'agissant de la scolarisation en primaire, des inégalités entre les sexes persistent dans certaines régions, notamment en Afrique subsaharienne. Au rythme où vont les choses, on n'est pas près d'atteindre la cible de l'objectif 3, qui consiste à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Les campagnes locales d'information et de sensibilisation, les activités d'éveil ciblant les filles, l'installation de blocs sanitaires séparés pour les filles et les garçons et le recrutement d'un plus grand nombre d'enseignantes sur qui elles pourront prendre modèle peuvent inciter les filles à aller à l'école (voir sect. IV).

19. Les pays qui sont touchés par un conflit ou qui en sortent sont généralement bien loin de pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le domaine social. Par conséquent, une intervention humanitaire réussie dans une situation d'après conflit ou d'urgence prend dûment en considération l'enseignement, ce qui signifie notamment aménager des lieux dans lesquels il est possible d'apprendre en toute sécurité et recourir à des solutions novatrices pour remettre sur pied les systèmes scolaires.

20. Certaines stratégies ont été efficaces pour rehausser les taux de scolarisation et de persévérance scolaire, notamment l'élimination des frais de scolarité, en particulier pour les familles à faible revenu, le transfert de fonds aux familles démunies, sous réserve que leurs enfants soient scolarisés et aillent en classe, l'offre de repas gratuits et la prestation de services de santé de base à l'école pour améliorer la santé, la nutrition et le développement cognitif des enfants, la généralisation de l'enseignement préscolaire et l'instauration d'un environnement porteur qui favorisera la scolarisation des filles et fera reculer l'absentéisme et le taux d'abandon scolaire. Pour améliorer la qualité de l'enseignement, il faut aussi former davantage d'enseignants, offrir des possibilités de recyclage et bien motiver les membres de ce corps de métier. Il est en outre tout aussi important de mettre à disposition des outils pédagogiques adéquats et de distribuer gratuitement des manuels.

21. Les gouvernements doivent consacrer entre 15 % et 20 % de leur budget national à l'éducation et donner la priorité à l'instruction élémentaire. Dans le domaine de l'éducation, les ressources proviennent pour la plupart des budgets nationaux, ce qui signifie qu'une aide multilatérale et bilatérale peut jouer un rôle important en assurant un appui budgétaire fiable. Si l'aide consacrée à l'instruction

élémentaire dans les pays à faible revenu est passée de 1,6 milliard de dollars en 1999 à 5 milliards de dollars en 2006², elle reste toutefois bien en deçà du montant dont on aurait besoin chaque année pour arriver à instaurer d'ici à 2015 l'enseignement primaire pour tous, soit 11 milliards de dollars³. On estime qu'il manquait en 2005 ainsi qu'en 2006, 500 millions de dollars pour aider une vingtaine de pays à exécuter leurs plans nationaux en faveur de l'éducation que l'Initiative relative à l'éducation pour tous avait approuvés⁴.

22. Depuis 2000, l'aide octroyée au secteur de l'éducation a augmenté, essentiellement du fait de nouveaux partenariats et de mécanismes de financement novateurs, comme l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Néanmoins, les fonds d'affectation spéciale créés dans le but d'accélérer les progrès dans les pays en développement n'ayant pas régulièrement accès à des fonds bilatéraux et multilatéraux sont appuyés par très peu de donateurs, et les ressources sont trop limitées pour qu'un soutien budgétaire fiable puisse être offert. Il faudra s'employer plus activement à rendre cette aide plus efficace, en renforçant la capacité des systèmes éducatifs nationaux de manière à permettre à tous de bénéficier d'un enseignement de qualité.

Santé

23. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé dans le monde, passant de 93 à 72 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2006. Toutefois, dans 62 pays, ce fléchissement n'est pas suffisamment rapide pour que la cible de l'objectif 4, qui est de réduire des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, puisse être atteinte, et dans 27 pays ce taux stagne ou empire. L'Afrique subsaharienne compte un cinquième de l'ensemble des enfants de moins de 5 ans du monde entier, mais aussi la moitié de tous les décès d'enfants. Dans de nombreux pays, la malnutrition, l'impossibilité d'accéder à des soins de santé primaires de qualité et l'absence d'infrastructures de base, y compris pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, demeurent les principales causes des problèmes de santé et de la mortalité des mères et des enfants.

24. Chaque année, plus de 500 000 femmes meurent de complications de la grossesse et de l'accouchement, essentiellement dans des pays à faible revenu. En Afrique subsaharienne et dans certaines régions de l'Asie, où le taux de mortalité maternelle n'a guère changé depuis 1990, le risque qu'une femme meure de complications périnatales est plusieurs centaines de fois plus élevé que dans les pays développés. Atteindre la cible de l'objectif 5, consistant à réduire des trois quarts entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle, reste ardu; de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, l'objectif 5 est celui au regard duquel il y a eu le moins de progrès. La prise en charge des femmes pendant et après la grossesse et l'accouchement par du personnel soignant qualifié et l'accès en temps utile à des

² Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques, *Base de données sur les données annuelles agrégées des membres du CAD : CAD en ligne* (Paris, 2008), consultée le 30 mai 2008.

³ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *L'éducation pour tous en 2015 : un objectif accessible?* Éducation pour tous (EPT) – Rapport de suivi 2008 (Paris, 2007). Le montant estimatif a été établi à l'issue de consultations avec tous les partenaires de l'EPT.

⁴ Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, à l'adresse : <http://www1.worldbank.org/education/efafti/faq.asp#III-9>.

services obstétriques d'urgence en cas de complications menaçant le pronostic vital sont essentiels pour prévenir la mortalité maternelle et les handicaps. Les services de planification familiale peuvent contribuer à faire reculer le risque permanent de décès maternel. Le taux de survie des femmes comme de leurs enfants s'améliore lorsque l'on réduit le nombre de grossesses et que l'on espace les naissances. Toutefois, atteindre la cible de l'objectif 5 qui consiste à assurer à tous l'accès à la santé en matière de procréation reste une chimère pour de nombreux pays.

25. Pour parvenir à réduire comme il se doit la mortalité infantile, il faudrait notamment prendre les mesures ci-après : veiller à ce que des programmes de vaccination soient constamment mis en œuvre au profit de tous; distribuer des suppléments en vitamine A; promouvoir l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois, puis l'allaitement maternel assorti d'aliments complémentaires appropriés entre 6 mois et 2 ans; veiller à ce que les enfants des familles démunies soient convenablement nourris, en dépit de la hausse du prix des denrées alimentaires; inciter les gens à se laver les mains et promouvoir le traitement à domicile de l'eau de boisson; et prévenir la pneumonie, la diarrhée, le paludisme et d'autres maladies infectieuses et les traiter efficacement. Les systèmes de soins de santé primaires, auxquels doivent participer les agents sanitaires des collectivités, doivent offrir une couverture systématique et universelle, et la prestation des services de santé correspondants doit se faire de manière ininterrompue.

26. Le montant de l'aide publique au développement consacrée à la santé maternelle, néonatale et infantile a augmenté, passant de 2,1 milliards de dollars en 2003 à 3,5 milliards de dollars en 2006⁵, mais cela ne suffit pas pour atteindre les objectifs fixés. Il faut mobiliser des aides supplémentaires, de l'ordre de 10,2 milliards de dollars par an, pour que le renforcement des systèmes de santé, qui doit permettre de faire face à la demande de soins de santé maternelle et infantile et d'autres services de santé en matière de procréation, bénéficie de fonds suffisants⁶.

27. D'après les estimations, 33 millions de personnes dans le monde étaient contaminées par le VIH/sida en 2007⁷. En Afrique subsaharienne, région la plus durement frappée par l'épidémie, les femmes représentent environ 60 % des adultes touchés par le VIH⁷. Les femmes restent particulièrement vulnérables à l'infection à VIH, spécialement dans les situations de crise. On est parvenu à généraliser le traitement; 3 millions de personnes sur les 9,7 millions de malades du sida nécessitant un traitement dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire bénéficiaient en 2007 d'un traitement antirétroviral. Trente-trois pour cent des femmes enceintes séropositives suivent un traitement antirétroviral pour prévenir la transmission de la mère à l'enfant, soit 9 % de plus qu'en 2004. Toutefois, la plupart des pays auront beaucoup de mal à atteindre les cibles de l'objectif 6 consistant à assurer d'ici à 2010 à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida, et d'ici à 2015 à avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida. Dans les pays pour lesquels on dispose de données, pas plus de 40 % des

⁵ G. Greco, T. Powell-Jackson, J. Borghi et A. Mills, « Countdown to 2015: assessment of donor assistance to maternal, newborn, and child health between 2003 and 2006 », *The Lancet*, vol. 371, n° 9620 (12 avril 2008), p. 1268 à 1275.

⁶ Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile (2008), « Appel mondial aux dirigeants du G-8 et aux autres donateurs en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant », disponible à l'adresse : http://www.who.int/pmnch/activities/globalcall_french.pdf.

⁷ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida* (Genève, 2008).

hommes et de 36 % des femmes âgés de 15 à 24 ans sont informés des modes de transmission du VIH et savent comment prévenir l'infection, chiffres qui sont bien en deçà de l'objectif de 95 %. Dans de nombreux pays, les catégories de la population qui sont particulièrement vulnérables à l'infection ne peuvent accéder comme il le faudrait aux services de prévention du VIH, souvent parce que la loi ne les protège pas contre la discrimination.

28. Face au VIH/sida, il faut adopter une approche multipartite et multisectorielle à long terme fondée sur les plans nationaux de lutte contre le sida et faire intervenir tous les secteurs concernés, notamment ceux de la santé et de l'éducation et les services sociaux. Les fonds alloués par la communauté internationale à la lutte contre le sida, notamment par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ont considérablement augmenté. L'accès au traitement antirétroviral a été élargi comme jamais auparavant, et le Fonds mondial subventionne un grand nombre de programmes. Toutefois, 70 % des personnes nécessitant un traitement rétroviral ne peuvent toujours pas en bénéficier et les services essentiels de prévention du VIH ne sont toujours pas assurés à ceux qui en ont besoin; il faut donc redoubler d'efforts pour élargir les programmes de prévention, de traitement et de soins. Il est indispensable de développer les services de prévention du VIH si l'on veut maîtriser l'épidémie. En 2007, le financement consacré par la communauté internationale à l'exécution de programmes dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire a atteint 10 milliards de dollars, c'est-à-dire qu'il a décuplé en moins d'une décennie. Ce montant reste pourtant inférieur aux 18 milliards de dollars que requiert chaque année la lutte contre le sida.

29. Le paludisme tue plus d'un million de personnes chaque année, dont 80 % sont des enfants de moins de 5 ans vivant en Afrique subsaharienne. On recense encore tous les ans entre 350 millions et 500 millions de nouveaux cas de paludisme dans le monde⁸. La lutte contre cette maladie a progressé, en particulier grâce à l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide. Depuis 2000, tous les pays d'Afrique pour lesquels on dispose de données conjoncturelles sont parvenus à sensiblement accroître le taux d'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, mais ce taux reste faible. Cette année, le Secrétaire général a demandé que les activités de lutte contre le paludisme soient généralisées dans toute l'Afrique d'ici à 2010 pour enrayer la mortalité due à cette maladie. On estime que pour couvrir 80 % de la population de l'Afrique subsaharienne, il faudrait disposer de 250 millions de moustiquaires. Or, les ressources engagées à ce jour ne permettront d'en fournir que 100 millions, ce qui correspond à moins de la moitié des besoins. Il est par ailleurs urgent de transposer à une plus grande échelle d'autres interventions préventives et curatives qui se sont révélées utiles et rentables, comme celles qu'a répertoriées le Partenariat Faire reculer le paludisme. Si les fonds nécessaires continuent de manquer, la mise en œuvre sur le terrain a toutefois beaucoup progressé, grâce aux fonds octroyés par d'importantes organisations philanthropiques, bilatérales ou multilatérales, comme la Fondation Bill et Melinda Gates, l'Initiative présidentielle américaine pour lutter contre le paludisme, le Fonds mondial, la Banque mondiale, la Stratégie mondiale de lutte antipaludique, le Programme renforcé de lutte contre le paludisme et d'autres partenariats.

⁸ Organisation mondiale de la Santé et UNICEF, *Rapport mondial sur le paludisme 2005* (Genève, 2005).

30. Alors que le taux d'incidence de la tuberculose s'est stabilisé dans la plupart des régions, le nombre total de cas augmente, et l'on a ainsi recensé environ 9,2 millions de nouveaux cas et 1,7 million de décès en 2006. Le traitement de cette maladie est bien connu, mais les principales difficultés consistent à le généraliser et à surmonter le problème de la pharmacorésistance. Il faut veiller à ce que les services de santé assurent toutes les phases de diagnostic et de traitement, et à ce que les déficits de financement critiques, comme ceux qui touchent les traitements de brève durée sous surveillance directe et les travaux de recherche et de développement consacrés aux nouveaux vaccins, soient comblés. S'agissant de la réalisation de l'objectif 6, il reste difficile d'arrêter et d'inverser la progression de la tuberculose ainsi que de faire baisser sa prévalence et le taux de mortalité qui y est associé.

31. Garantir un accès adéquat aux médicaments essentiels est un élément primordial de la prévention et du traitement des maladies infectieuses. Il en va de même pour les maladies tropicales souvent négligées, qui continuent de toucher 1 milliard de personnes parmi les plus pauvres et dont les effets invalidants perpétuent la pauvreté. Or, étant donné que ces médicaments restent largement inabordables pour la plupart des personnes vivant dans les pays en développement, les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé ne pourront être atteints. Des fonds supplémentaires doivent être dégagés dans le cadre du partenariat mondial en vue de rendre les médicaments essentiels abordables, comme cela est évoqué à la section V ci-dessous.

32. La réalisation des objectifs 4, 5 et 6 liés à la santé est tributaire de l'existence de systèmes de santé fonctionnant correctement, dans le cadre desquels des services tenant dûment compte des besoins propres aux deux sexes à différentes étapes de la vie peuvent être fournis. Il est particulièrement difficile d'étendre les services de santé aux populations démunies et mal desservies, comme celles qui vivent en milieu rural ou dans des taudis urbains. Pour y parvenir, il faut adopter localement des approches novatrices et participatives des prestations de santé. Les ressources mobilisées et les interventions menées dans le monde pour appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire liés à la santé devraient contribuer à renforcer les systèmes de santé en servant à former davantage de personnel soignant et à construire des structures de soins de santé primaires et des dispensaires, le but étant d'améliorer les services de santé de base. Le Secrétaire général a fait de cette question une priorité. Le Fonds mondial et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination sont tous deux en train d'élaborer de nouvelles stratégies pour appuyer le renforcement des systèmes de santé, mais ils auront besoin de fonds supplémentaires.

33. Dans l'ensemble, depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, l'aide publique au développement consacrée à la santé a plus que doublé, passant de 6,8 milliards de dollars en 2000 à 16,7 milliards de dollars en 2006⁹. On recense plus de 40 donateurs bilatéraux et 90 initiatives mondiales, et la fragmentation qui en résulte alourdit le coût des transactions et nuit à l'efficacité de l'aide. Pour renforcer cette efficacité, le Partenariat international pour la santé et des initiatives

⁹ Banque mondiale et Fonds monétaire international, *Rapport de suivi mondial 2008 : les OMD et l'environnement : un programme de développement solidaire et durable* (Washington, 2008).

connexes¹⁰ s'emploient à améliorer la coordination et à garantir un financement fiable à long terme, aux échelons national et international, pour appuyer les plans et les stratégies axés sur les résultats que les pays ont établis en faveur de la santé et promouvoir la responsabilité mutuelle, contrôlée aux échelons mondial et national.

Eau et assainissement

34. Un milliard de personnes environ n'ont pas accès à l'eau potable et 2,5 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement de base. Tandis que des femmes sont contraintes de passer une grande partie de leur temps à aller chercher de l'eau, des enfants, notamment des filles, sont privés de leur droit à l'éducation parce que leurs écoles sont dépourvues d'installations sanitaires privées et décentes. Si l'on en croit les tendances actuelles, la cible concernant l'eau de boisson sera peut-être atteinte, mais pas celle liée à l'assainissement. Il existe des écarts considérables entre les régions. Ainsi, la proportion de personnes utilisant des sources d'eau de boisson de meilleure qualité n'est que de 58 % en Afrique subsaharienne, alors qu'elle est nettement plus élevée en Asie de l'Est (88 %), en Asie occidentale (90 %) et en Afrique du Nord (92 %). L'accès à l'assainissement est également marqué par de grandes disparités et aussi bien l'Afrique subsaharienne que l'Asie du Sud sont très en retard. Les disparités sont énormes également entre les zones urbaines et rurales. En 2006, sur 10 personnes n'ayant pas accès à des sources d'eau de boisson de meilleure qualité, plus de 8 vivaient en milieu rural, et sur 10 personnes ne bénéficiant pas de services d'assainissement de meilleure qualité, 7 vivaient elles aussi en milieu rural.

35. Pour parvenir à atteindre la cible de l'objectif 7 consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base, il faut que le nombre de personnes parvenant à avoir accès à l'eau potable et à des services d'assainissement augmente chaque année respectivement de plus de 87 millions et de 173 millions entre 2006 et 2015. Les besoins peuvent certes varier selon les régions, mais il faudra tout de même investir dans l'infrastructure, accorder dans les plans de développement nationaux la priorité aux interventions concernant l'eau et l'assainissement, transposer les meilleures pratiques à une plus grande échelle, améliorer la gouvernance des services de distribution publics, favoriser un accès équitable et abordable et donner aux collectivités rurales les moyens d'administrer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Il faut doter les pays de stratégies de renforcement des capacités ciblées, afin de garantir durablement l'approvisionnement en eau et la prestation de services d'assainissement. Il est essentiel de s'attacher en priorité à aider les personnes qui n'ont absolument pas accès aux services de base. On estime que pour combler le fossé qui existe entre les conditions actuelles et celles qu'il faudrait instaurer pour atteindre l'objectif du Millénaire lié à l'eau et à l'assainissement, au moyen de technologies durables à

¹⁰ Notamment l'Initiative pour sauver un million de vies, la Campagne mondiale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, Providing for Health, et l'initiative relative au financement axé sur les résultats. Ces initiatives et le Partenariat international pour la santé sont collectivement désignés sous l'appellation IHP+.

faible coût, il faudrait au moins 10 milliards de dollars par an¹¹. La non-utilisation des crédits ouverts au titre de l'eau et de l'assainissement est un problème. En général, les dépenses consacrées à l'eau et à l'assainissement représentent moins de 0,5 % du produit intérieur brut (PIB). Théoriquement, les pays devraient porter ces dépenses à au moins 1 % de leur PIB. Pour atteindre les cibles fixées, il faudra doubler l'aide internationale, soit l'augmenter de 3,6 à 4 milliards de dollars chaque année¹².

Mesures concrètes à envisager

- Accroître l'assistance et le soutien en vue de transposer à une plus grande échelle les interventions en faveur des plus démunis et des plus vulnérables qui ont fait leurs preuves dans les domaines de la santé, de l'éducation, et de l'eau et de l'assainissement.
- Prévoir des engagements pluriannuels au titre de l'aide publique au développement consacrée à l'éducation et à la santé dans les pays pauvres, conformément aux principes de la Déclaration de Paris, et promouvoir les mécanismes susceptibles de sensiblement accroître les fonds multinationaux au profit des travaux de recherche et de développement consacrés aux médicaments essentiels pour traiter la tuberculose, le paludisme, le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses.
- Offrir un appui intégré en vue de la mise sur pied de systèmes de santé et d'éducation nationaux viables, en s'attachant tout particulièrement à améliorer la capacité des pays de fournir des services de qualité et à fidéliser le personnel.
- Assurer un financement prévisible et soutenu pour la lutte contre l'épidémie de VIH/sida, qui nécessite une action de longue haleine.
- Aider les gouvernements à venir à bout des obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles qui cherchent à accéder en toute équité aux services de santé et d'éducation.
- Mettre en place des programmes nationaux spécialisés pour réduire la mortalité maternelle et assurer l'accès universel aux services de santé procréative.
- En partenariat avec les organisations de la société civile, les pouvoirs locaux et le secteur privé, élaborer des stratégies et des plans d'action visant à faciliter l'accès aux services de santé, d'éducation et d'alimentation en eau et d'assainissement et à en améliorer la qualité.

¹¹ Une autre estimation porte les dépenses à engager chaque année pour atteindre les cibles de l'objectif du Millénaire lié à l'eau et à l'assainissement d'ici à 2015 à 11,3 milliards de dollars, dont 9,5 milliards de dollars rien que pour l'assainissement (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progrès pour les enfants : un bilan de l'eau et de l'assainissement*, n° 5 (septembre 2006); et G. Hutton et L. Haller, *Evaluation of costs and benefits of water and sanitation improvements at the global level*, Organisation mondiale de la Santé, document WHO/SDE/WSH/04.04).

¹² Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain 2006 : au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* (New York, 2006), p. 8 et 9.

III. Respect de l'environnement

36. La dégradation de l'environnement peut nuire aux efforts déployés en faveur du développement durable et donc entraver la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné que les pauvres des zones rurales, en particulier, dépendent souvent des ressources naturelles pour assurer leur subsistance. Cette dégradation amenuise la capacité d'adaptation naturelle des écosystèmes, qui, par le passé, a permis à ces derniers de résister aux catastrophes et d'épargner ainsi des vies et des moyens de subsistance. Une meilleure gestion devrait permettre de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, il ressort de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire réalisée en 2003 que tout progrès accompli en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, de santé, et de protection de l'environnement a peu de chance de s'inscrire dans la durée si la plupart des services écosystémiques dont dépend l'humanité continuent à se dégrader. Les pauvres des zones urbaines souffrent également de la dégradation de la situation dans les taudis qui s'étendent rapidement. L'intégration systématique des questions relatives à la pauvreté et à l'environnement dans les politiques de développement et dans les activités connexes de planification et d'investissement demeure donc une priorité.

37. Un des éléments essentiels au développement durable est une large participation de l'opinion publique, y compris les pauvres et les groupes marginalisés, à la prise de décisions et à l'application des politiques. Tout aussi essentiel est le principe de l'équité entre les générations et entre les membres d'une même génération en ce qui concerne l'utilisation des ressources de la planète. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992 et, plus récemment, la diffusion des conclusions alarmantes du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la communauté internationale mesure pleinement la nécessité de renforcer la coopération internationale et de partager plus équitablement les ressources pour relever le défi que pose le développement durable.

Intégration des principes de développement durable dans les stratégies nationales

38. Malgré la contribution de l'environnement et des ressources naturelles à la réduction de la pauvreté et au développement, ce secteur demeure largement sous-financé par de nombreux pays. Néanmoins, plus de 80 pays ont mis en place une stratégie nationale de développement durable, avec une large participation des principales parties prenantes. De toute évidence, il existe encore un écart entre les engagements pris dans les stratégies nationales de développement durable et les progrès accomplis sur le terrain. Il est important d'intégrer ces stratégies nationales aux autres processus de planification du développement, tels que les stratégies de réduction de la pauvreté. C'est à la fois un moyen de renforcer les liens entre l'environnement, le développement et la réduction de la pauvreté pour obtenir des progrès collectifs dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et une stratégie essentielle pour garantir et harmoniser l'appui des gouvernements donateurs, des organisations internationales et des grands groupes.

39. Les catastrophes naturelles et les événements extrêmes peuvent anéantir les progrès accomplis. Plus les catastrophes ou événements sont graves, plus la communauté touchée est vulnérable et plus le coup porté est important. Les

changements climatiques intensifient divers types de catastrophe, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, les tempêtes, les inondations et les sécheresses. Il est donc essentiel que les stratégies nationales de développement comprennent des mesures visant à donner aux populations les moyens de faire face aux catastrophes en favorisant le développement économique, en diversifiant davantage les sources de revenu, en renforçant les défenses naturelles et infrastructurelles et en se préparant mieux aux catastrophes.

Ressources naturelles et diversité biologique

40. En dépit de l'augmentation de la surface forestière gérée de façon rationnelle, à l'échelle mondiale la déforestation – essentiellement due à la modification de l'utilisation des sols – se poursuit au rythme alarmant d'environ 13 millions d'hectares par an. Le taux de déforestation est plus rapide dans certaines des régions du monde offrant la plus grande diversité biologique et dans les écosystèmes de forêt ancienne, notamment en Asie du Sud-Est, en Océanie, en Amérique latine et en Afrique subsaharienne. Cette situation contribue aux changements climatiques, à la réduction de la diversité biologique et à l'augmentation du risque de catastrophes naturelles; elle met également en péril les moyens de subsistance des familles rurales et des populations autochtones qui dépendent de la forêt. De nombreux pays riches en ressources forestières ont besoin de ressources financières, ainsi que de techniques et moyens renforcés, pour appliquer des pratiques rationnelles et participatives de gestion et de conservation des forêts qui soient conformes aux stratégies nationales de développement.

41. Dans de nombreuses zones, les ressources en sol et en eau douce sont gravement appauvries et dégradées; les changements climatiques exacerberont ces problèmes, notamment en intensifiant la désertification. Certains écosystèmes, tels que les lacs et les zones maritimes, ne sont guère protégés, bien que la proportion de zones protégées ait globalement augmenté. En effet, en 2006, la surface terrestre et maritime protégée s'élevait à environ 20 millions de kilomètres carrés. Toutefois, seule une fraction de ces zones protégées, à savoir environ 2 millions de kilomètres carrés, sont des écosystèmes marins, alors que ceux-ci jouent un rôle important dans la gestion durable des stocks de poissons et des moyens de subsistance côtiers.

42. De plus en plus de stocks de poissons sont surexploités, ce qui met en péril la plus importante source de protéines animales pour des milliards de personnes. La croissance de la pêche industrielle à grande échelle et les lacunes de la réglementation concernant l'accès aux fonds de pêche ont aggravé le problème. Actuellement, seulement 22 % des pêches sont gérées de manière rationnelle, contre 40 % en 1975.

43. En dépit de ces contraintes, il existe des exemples encourageants de mesures de conservation et de réhabilitation des ressources naturelles et des écosystèmes qui se traduisent par une réduction de la pauvreté. Ainsi, un certain nombre d'initiatives locales menées dans les pays en développement ont eu des résultats positifs pour l'environnement et le développement. Dans certaines régions du Sahel, où la désertification contribue à la pauvreté, la décentralisation des pouvoirs en matière de gestion et les profits tirés des ressources locales laissent également espérer le reboisement de certaines surfaces forestières.

44. En matière de gestion des ressources naturelles, il est indispensable de suivre des pratiques prudentes et participatives : élargissement et renforcement des

capacités de gestion et d'application des mesures relatives aux zones protégées; mobilisation de ressources financières; renforcement des mesures en faveur d'une gestion rationnelle des ressources forestières et aquatiques; amélioration des mécanismes économiques et de réglementation, notamment grâce à l'application du principe « pollueur-payeur »; gestion locale et conjointe des ressources naturelles; meilleure cohérence des diverses politiques relatives à l'agriculture, aux forêts, à l'énergie, au tourisme et à la conservation des ressources naturelles. À cet égard, il sera indispensable de renforcer la coopération au niveau national, en vue d'établir un partenariat entre les gouvernements, les donateurs, la société civile et le secteur privé pour assurer une conservation et une gestion efficaces. La coopération régionale et internationale jouera également un rôle déterminant dans la récupération des ressources naturelles disparues et dans la lutte contre la réduction de la diversité biologique.

Énergie, pollution atmosphérique et changements climatiques

45. Le manque d'accès à des services énergétiques propres et modernes à un coût raisonnable est généralisé. Des investissements importants seront nécessaires pour donner accès à l'électricité et à des combustibles plus propres pour la cuisson des aliments aux centaines de millions de personnes qui en sont encore privées. L'utilisation de combustibles modernes et rentables réduit les effets négatifs que les combustibles traditionnels issus de la biomasse et le charbon ont sur la santé, la productivité économique et l'environnement, tout en ayant des effets bénéfiques sur les populations les plus exposées, notamment les femmes et les enfants.

46. Les biocarburants peuvent contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au contrôle de la dépendance à l'égard de combustibles fossiles et à l'augmentation des revenus et des possibilités d'emploi dans les zones rurales, en fonction des produits de base et des technologies utilisés et des conséquences sur l'utilisation des sols. La production rationnelle de biocarburants ne devrait pas se faire au détriment de l'utilisation des ressources terrestres et hydriques pour la production alimentaire, ni empiéter, directement ou indirectement, sur les terres forestières. Il est indispensable d'intensifier les activités de recherche pour améliorer la productivité des technologies de première génération en matière de biocarburants et pour mettre au point la prochaine génération.

47. Le secteur privé est, certes, bien placé pour fournir rapidement et à moindre coût bon nombre des technologies liées aux sources d'énergie, mais dans certaines régions, notamment l'Afrique, l'investissement public continuera de jouer un rôle déterminant. Les gouvernements doivent établir un cadre stratégique qui encourage un investissement judicieux dans les sources d'énergie, la rentabilité et l'utilisation de technologies plus propres. Ils ont également un rôle clef à jouer dans les activités de recherche et de développement relatives aux sources d'énergie à faible teneur en carbone, notamment par l'intermédiaire de partenariats entre secteurs public et privé. La coopération régionale peut faciliter la mise en place d'infrastructures énergétiques et d'échanges commerciaux de produits énergétiques transfrontières.

48. Il est indispensable d'établir une coopération internationale étroite pour faire face aux changements climatiques, mettre en place des mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces et garantir l'accès de tous les pays aux ressources financières et technologiques qui rendent possible l'adoption de telles mesures. Le Protocole de Montréal a largement facilité l'élimination progressive des substances qui

appauvrissent la couche d'ozone et laisse espérer une réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'achèvement en temps voulu des négociations en cours dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques facilitera grandement la recherche de solutions à ces problèmes, car autrement il sera impossible d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de s'y maintenir.

Ressources en eau

49. De nombreux pays se heurtent à une pénurie d'eau qui constitue désormais un des principaux obstacles à leur développement socioéconomique. De nos jours, environ 700 millions de personnes réparties dans 43 pays vivent au-dessous du seuil de stress hydrique; d'ici à 2025, plus de 3 milliards de personnes pourraient vivre dans des conditions de stress hydrique. Dans de nombreux pays, la pénurie d'eau est le résultat de politiques publiques qui ont encouragé l'utilisation irrationnelle de l'eau, telles que l'octroi de subventions et la sous-facturation, associées à des investissements insuffisants dans l'infrastructure et les capacités institutionnelles relatives à la gestion de l'eau. Dans la plupart des pays, les changements climatiques ne feront qu'aggraver la situation. La pollution des ressources en eau s'accroît, ce qui ajoute une pression supplémentaire sur les ressources en eau disponibles. Il faut trouver des moyens plus efficaces pour conserver, utiliser et gérer les ressources mondiales en eau afin de faire face à une demande de plus en plus forte et de garantir un accès équitable aux niveaux national et international. Il faudrait également allier investissements dans l'infrastructure physique et mesures de gestion de la demande aux fins d'une utilisation plus rationnelle des ressources en eau, en particulier dans le secteur agricole. Des mesures doivent également être prises au niveau des structures de gouvernance compétentes pour promouvoir le partage et l'utilisation plus rationnelle de ces ressources, aux niveaux national et international.

Taudis

50. D'après les estimations établies par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), à l'échelle mondiale, la population des taudis a augmenté à peu près au même rythme que la population urbaine, au cours de ces 15 dernières années. La situation est particulièrement préoccupante en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest. Même si la cible consistant à réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis devait être atteinte, ce nombre ne représenterait, selon les estimations, que 10 % de la population mondiale des taudis qui, au taux actuel de croissance, devrait tripler d'ici à 2050 pour atteindre 3 milliards d'habitants.

51. De nombreux pays en développement ont besoin de moyens supplémentaires pour renforcer leur système juridique et leurs institutions et pour mettre en valeur leurs ressources humaines afin de faire face à l'urbanisation rapide. Les autorités locales doivent être en mesure de mobiliser les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de planification, de développement et de gestion durables des villes. Cela suppose d'accorder une attention particulière à l'aménagement urbain et à la planification des transports, au développement des infrastructures, à l'investissement dans des logements abordables, à la fourniture des services collectifs indispensables et à la promotion de conditions propices à la création d'emplois productifs.

52. Il faut absolument garantir le respect des droits fondamentaux et civils des habitants des taudis pour prévenir leur exclusion politique, économique et sociale. Des partenariats stratégiques avec les institutions financières internationales et régionales peuvent contribuer à transposer à une plus grande échelle les programmes nationaux d'assainissement des taudis. La mobilisation des ressources destinées au financement des habitations à bon marché devrait être améliorée en utilisant diverses sources, notamment le financement accessible à tous et les transferts de fonds. Il est indispensable d'améliorer les systèmes de gestion des déchets, en particulier dans les taudis.

Mesures concrètes à envisager

- Promouvoir la transposition à une plus grande échelle de l'exécution des programmes et initiatives pour l'environnement qui donnent des résultats favorables aux pauvres aux niveaux national et local.
- Mettre en place des mécanismes financiers novateurs (aux niveaux local, national et international) pour mobiliser beaucoup plus de ressources pour la gestion de l'environnement.
- Investir dans la création et la mise à jour de dispositifs participatifs et associatifs en faveur des pauvres pour la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes et renforcer les capacités des prestataires de services locaux.
- Mettre en place des mesures permettant de réduire d'importance le niveau mondial d'émission de gaz à effet de serre.
- Prévoir des mesures d'élimination des risques climatiques et d'adaptation dans les programmes et projets de développement, ainsi que dans les stratégies et plans nationaux et locaux.
- Promouvoir et financer la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies inoffensives pour le climat, notamment au moyen de mécanismes novateurs comme le mécanisme pour un développement propre.
- Appliquer des mesures destinées à transposer à une plus grande échelle les programmes d'assainissement des quartiers insalubres et à favoriser l'investissement dans des logements adéquats et à bon marché pour les pauvres.

IV. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

53. Il est généralement admis que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – objectifs très importants en eux-mêmes – sont des outils efficaces pour lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie et pour favoriser le développement durable. La réalisation de l'objectif n° 3 ne se mesure pas uniquement à l'aune des progrès accomplis en ce qui concerne certaines cibles (renforcement de l'autonomie politique et économique des femmes, amélioration du taux d'alphabétisation des femmes et augmentation du pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole, par exemple), mais également en examinant la mesure dans laquelle les activités menées pour réaliser les autres objectifs du Millénaire visent également à promouvoir l'égalité des sexes. Bien qu'essentiellement consacrée à l'objectif n° 3, la présente section doit donc être lue en parallèle avec l'ensemble du document.

54. Les gouvernements ont redoublé d'efforts aux fins de la réalisation de l'objectif n° 3, notamment en affectant les ressources nécessaires aux niveaux local, national, régional et international. Néanmoins, il reste encore à faire pour lutter contre les inégalités fondées sur le sexe, inégalités qui limitent les perspectives de bien-être des populations partout dans le monde.

Égalité des sexes en matière d'éducation

55. Des progrès ont été accomplis dans l'élimination des disparités dans le domaine de l'éducation, en particulier en ce qui concerne les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, quasiment deux tiers des pays ayant atteint la parité à l'échéance de 2005. Néanmoins, ces progrès ne sont pas assez rapides pour dispenser une éducation de base aux millions de filles qui ne sont pas encore scolarisées, et les résultats obtenus varient beaucoup d'une région à l'autre. Seuls 18 des 113 pays qui ne sont pas parvenus à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire sont susceptibles de le faire d'ici à 2015. Seuls 35 % des pays ont éliminé les disparités dans le secondaire et 3 % dans l'enseignement supérieur.

56. Pour accélérer la réalisation de l'objectif n° 3, il faudra, outre les mesures envisagées à la section II ci-dessus, prendre des initiatives en faveur de l'égalité des sexes, telles que la mise en place de transports scolaires, l'organisation de campagnes nationales de sensibilisation visant à réduire les tâches domestiques imposées aux filles et à prévenir les mariages et grossesses précoces, ainsi que la violence à l'égard des femmes. Parmi les mesures à prendre au niveau du système éducatif figurent l'élaboration de programmes d'enseignement sur l'égalité des sexes, la sensibilisation de tous les enseignants et fonctionnaires de l'enseignement aux questions relatives à l'égalité des sexes, et le recrutement et la formation d'enseignantes. L'investissement en faveur de l'égalité des sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur doit être renforcé, sachant que les avantages à long terme pour les femmes et les filles, notamment l'accès à des emplois rémunérés et compétitifs, sont plus importants à ces niveaux d'enseignement (voir ci-après). Des efforts doivent également être déployés pour améliorer l'enseignement non scolaire des filles et des femmes, notamment la formation ou l'enseignement professionnels et les programmes d'alphabétisation.

Égalité des sexes en matière d'emploi

57. D'une manière générale, le pourcentage de femmes dans la population active a augmenté. Les femmes représentent désormais près de 40 % de tous les emplois rémunérés en dehors du secteur agricole, contre 36 % en 1990. Toutefois, s'agissant de la participation des femmes à l'économie, on déplore de grandes disparités d'une région à l'autre, les obstacles étant plus grands dans les zones rurales. De plus, le taux de chômage des femmes à l'échelle mondiale est plus élevé que celui des hommes.

58. L'augmentation du taux de scolarisation ne peut être efficace en tant que stratégie d'autonomisation que si elle se traduit par des débouchés économiques satisfaisants. Dans de nombreuses régions, le travail rémunéré des femmes est marqué par la ségrégation professionnelle, les femmes étant souvent cantonnées aux emplois faiblement rémunérés ou temporaires et peu qualifiés. L'écart entre salaires féminins et salaires masculins persiste dans le monde entier. Les travaux ménagers

non rémunérés, essentiellement réservés aux femmes, empêchent souvent ces dernières d'accéder à l'emploi et les font basculer dans l'économie souterraine, en particulier dans le contexte du VIH/sida et de la crise alimentaire.

59. Il faut donc aider les femmes à exercer une activité professionnelle indépendante et à créer leurs propres entreprises, en particulier dans les zones rurales, notamment en facilitant l'accès au microcrédit, aux facteurs de production agricoles (semences et fertilisants, par exemple), à la formation et aux marchés. Il faut également réformer la législation pour garantir les droits fonciers et les droits de propriété des femmes. La possession de terres et de biens est garante de sécurité économique et propice au développement économique.

60. L'autonomisation des femmes sur le marché du travail suppose également que tous les pays ratifient et mettent en œuvre les conventions de l'Organisation internationale du Travail, et redoublent d'efforts pour établir des règles acceptables en matière d'emploi, notamment en appliquant les principes de la protection sociale et de la lutte contre le harcèlement. L'adoption de mesures efficaces dans le domaine de la garde d'enfants et des congés parentaux peut faire beaucoup pour donner aux femmes plus de possibilités d'emploi. Il faut par ailleurs élaborer des mesures visant à améliorer les conditions de travail et de rémunération des femmes dans le secteur informel. Tous les progrès accomplis dans l'adoption des mesures décrites ci-dessus contribueront à la participation des femmes au marché de l'emploi sur un pied d'égalité.

Égalité des sexes en matière de participation politique

61. Les progrès accomplis sur le plan de la représentation politique des femmes dans les parlements nationaux sont constants, mais très lents et inégaux d'une région à l'autre. De 2000 à 2008, la proportion de femmes parlementaires n'a que légèrement augmenté, passant de 13,5 % à 17,9 %. Seuls 20 pays ont atteint le quota de plus de 30 % de femmes parlementaires. La représentation parlementaire est, certes, un indicateur important de la capacité des femmes à influencer la prise de décisions, mais la représentation aux postes de dirigeant est tout aussi cruciale. Or, le nombre de femmes présidentes de parlements n'a guère augmenté, passant de 10 % en 1995 à 10,7 % en 2008. Il reste donc beaucoup à faire pour accroître la participation des femmes à tous les niveaux de gouvernement et pour renforcer leur rôle dans d'autres domaines liés à la prise de décisions dans le secteur privé, dans la société civile et dans les médias.

62. L'expérience montre que les femmes ont plus de chance d'être élues dans les systèmes électoraux de représentation à la proportionnelle. L'efficacité des systèmes de quota pour augmenter la représentation des femmes a été démontrée. Parmi les autres mécanismes efficaces, on citera les suivants : procédures transparentes de sélection des candidats au sein des partis politiques; soutien de dirigeants politiques expérimentés; accès au financement public; formation des candidates et des élues; sensibilisation de l'opinion publique pour faire évoluer les comportements sociaux; protection des femmes contre la violence. Il est indispensable que la société civile soit forte pour mobiliser l'opinion en faveur des candidates et des élues.

Accélération des progrès et amélioration des outils de mesure de ces progrès

63. Pour accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif n° 3, il faudra mobiliser davantage de ressources financières en allouant des ressources nationales, en ayant recours à des sources de financement bilatérales et multilatérales, et en utilisant des mécanismes de financement non traditionnels. Les ministères de la condition féminine doivent avoir davantage accès aux ressources nécessaires pour renforcer leurs capacités, afin de pouvoir remplir leur rôle important dans l'application des stratégies nationales pour l'égalité des sexes et dans le suivi de l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans tous les domaines ayant trait aux objectifs du Millénaire pour le développement.

64. Il faut améliorer les outils et méthodes disponibles pour évaluer à la fois les besoins en matière de ressources et la manière dont les crédits budgétaires sont alloués pour appuyer les programmes de promotion et d'institutionnalisation (en faveur) de l'égalité des sexes. Bien que les indicateurs relatifs à l'objectif n° 3 donnent une bonne idée des progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, des indicateurs supplémentaires, plus complets, sont nécessaires. Cela suppose d'améliorer en parallèle les statistiques officielles aux niveaux national et international pour fournir des données plus régulièrement et assurer une couverture nationale suffisante pour tenir compte des domaines prioritaires supplémentaires recensés par les chefs d'État au Sommet mondial de 2005. De nouveaux indicateurs relatifs au pourcentage de femmes sur le marché des emplois productifs et décents, et à la santé en matière de procréation ont été intégrés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement; ils seront publiés pour la première fois en 2008. Certains pays ont mis au point des indicateurs nationaux pour l'objectif n° 3, indicateurs qui visent essentiellement les questions relatives à l'égalité des sexes.

65. L'inégalité entre les hommes et les femmes étant profondément ancrée dans les comportements, les institutions et les responsables politiques aux plus hauts niveaux de décision à l'échelle nationale et internationale doivent s'engager à garantir l'allocation des ressources voulues et à promouvoir les changements sociaux nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Pour ce faire, il est indispensable de donner à l'Organisation des Nations Unies davantage de moyens pour appuyer les stratégies nationales en faveur de l'égalité des sexes.

Mesures concrètes à envisager

- Transposer à une plus grande échelle les pratiques prometteuses pour lever les obstacles à la réalisation des cibles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait aux femmes, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la pleine représentation politique des femmes, sur un pied d'égalité, et de leur participation à la prise de décisions.
- Identifier et mettre en place des mécanismes de financement novateurs et des partenariats pour intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans tous les domaines ayant trait aux objectifs du Millénaire pour le développement.
- Améliorer les systèmes nationaux de données statistiques afin de contrôler plus efficacement les progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

-
- Renforcer les activités de fond et de programme des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

V. Partenariat mondial pour le développement

66. Dans le cadre du partenariat mondial pour le développement, les pays en développement ont la responsabilité principale de leur développement, de la mobilisation de ressources intérieures et de la bonne gouvernance, tandis que les pays développés conviennent de fournir une assistance et de promouvoir un environnement international favorable. Afin d'atteindre les cibles proposées au titre de ce partenariat, c'est-à-dire de l'objectif 8, il est possible et nécessaire d'accomplir davantage d'efforts dans un certain nombre de domaines¹³. Ces efforts sont indispensables pour offrir aux pays en développement de meilleures chances de tirer parti du commerce et des technologies, ainsi que les ressources supplémentaires et la marge de manœuvre budgétaire dont ils ont besoin pour appuyer leurs propres efforts de réalisation des objectifs 1 à 7. Dans les modalités de l'aide comme dans les efforts de renforcement des mécanismes de fourniture de l'aide, il convient de tenir compte systématiquement du principe de l'égalité des sexes.

Commerce

67. S'agissant du commerce, on n'a enregistré que de faibles progrès en ce qui concerne la cible 12 de l'objectif 8, c'est-à-dire la poursuite de la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire, qui réponde aux critères de développement. Depuis le lancement en 2001 du Cycle de négociations de Doha pour le développement, aucun accord n'a été conclu sur un système commercial offrant des avantages substantiels aux pays en développement. Au lieu de cela, les pays sont toujours plus acquis aux accords bilatéraux, plurilatéraux et régionaux sur le commerce, les investissements et d'autres questions économiques.

68. Peu de progrès ont été faits pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, conformément à la cible 13 de l'objectif 8. La préférence accordée à ces pays, par rapport à d'autres pays en développement, a souffert de la prolifération des mécanismes préférentiels consentis par les pays développés. Les avantages pour les pays les moins avancés ne demeurent appréciables que dans le domaine de l'agriculture, compte tenu de l'accès en franchise aux marchés et du niveau moyen des droits appliqués. Si l'on met de côté le commerce des armes et du pétrole, l'accès en franchise aux marchés des pays développés ne concerne que 79 % des exportations des pays les moins avancés, bien en deçà des 97 % prévus dans la Déclaration ministérielle adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong-Kong (Chine) en décembre 2005.

¹³ Voir en annexe le tableau récapitulatif des lacunes relatives aux engagements de renforcement des partenariats mondiaux et aux initiatives politiques requises. On en trouvera un compte rendu plus détaillé dans le rapport de 2008 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, intitulé « MDG-8: Delivering on the Global Partnership for Achieving the MDGs » (à paraître).

69. Les conditions préférentielles d'accès aux marchés accordées aux pays les moins avancés en vue de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté devraient être renforcées par un grand programme d'aide au commerce ayant pour but d'aider les pays pauvres à exploiter leurs capacités de production et d'exportation et d'appuyer leurs efforts de création d'emplois et de diversification des exportations. Jusqu'à présent, l'initiative d'aide au commerce n'a bénéficié que de ressources très limitées. Les engagements en matière d'aide ont diminué en 2005 et il y a peu de raisons de penser qu'ils s'ajoutent aux engagements antérieurs. De plus, les procédures existantes pour l'accès aux ressources au titre de l'initiative manquent de transparence. Un appui supplémentaire est nécessaire pour recenser les priorités d'investissement et les projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires dans les domaines de la facilitation des échanges, des infrastructures et de la production destinée à l'exportation, et pour renforcer la capacité des pays à accéder aux ressources disponibles dans le contexte de l'initiative. Le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés a pour objet de faciliter l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral en développant leur accès à ces ressources.

Aide publique au développement

70. Les efforts de renforcement de l'aide publique au développement ont été entravés. En 2007, seuls le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont atteint ou dépassé l'objectif convenu de 0,7 % du revenu national brut. La même année, le montant net total des flux de l'aide apportée par les membres du Comité d'aide au développement a chuté à 103,7 milliards de dollars, soit 0,28 % du revenu national global des pays développés. L'aide financière aux pays les moins avancés n'est pas non plus à la hauteur des engagements qui ont été pris. Outre les pays ci-dessus, seuls la Belgique, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont atteint l'objectif d'au moins 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut. En termes réels, les flux d'aide à destination des pays en développement ont baissé de 8,4 % par rapport au niveau de 2006, lequel était déjà inférieur au niveau record de 2005. Ce dernier avait été atteint en raison de l'importance des contributions versées au Nigéria et à l'Iraq aux fins de l'allègement de la dette et de l'augmentation ponctuelle des montants alloués à l'aide humanitaire, et non pas en raison d'un renforcement de l'appui en faveur des programmes de base pour le développement.

71. Lors de divers sommets mondiaux, les pays donateurs se sont engagés à faire passer le montant de l'aide de 80 milliards de dollars en 2004 à 130 milliards en 2010 (en prix constants de 2004). Pour atteindre le montant visé en 2010, il faudra au cours des trois prochaines années plus que doubler le taux actuel d'accroissement de l'aide en faveur des programmes de base pour le développement (sans tenir compte de l'allègement de la dette). En 2008, sur le montant d'aide publique supplémentaire promis, seuls 21 milliards ont été alloués ou programmés. Lors du sommet du Groupe des Huit qui s'est tenu en décembre 2005 à Gleneagles, en Écosse, les participants ne sont engagés à doubler d'ici à 2010 le montant de l'aide publique destinée à l'Afrique. Les données préliminaires pour 2007 indiquent toutefois que, à l'exclusion de l'aide aux fins de l'allègement de la dette, l'aide publique bilatérale destinée à la région a augmenté de 9 % depuis 2005.

72. L'accroissement du volume de l'aide publique au développement devrait aller de pair avec une amélioration de la qualité et de la prévisibilité de l'aide. Comme il

est recommandé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, adoptée en 2005, il convient d'aligner l'aide publique sur les priorités et les mécanismes des pays bénéficiaires, de façon à augmenter les chances de son utilisation rationnelle. Il convient également de détailler pour chaque pays bénéficiaire les échéanciers d'aide généraux des donateurs qui ont été établis en 2005. À l'heure actuelle, seuls quelques-uns de ces pays reçoivent des projections du montant d'aide qu'ils sont susceptibles de recevoir au cours des années à venir¹⁴. En conséquence, les pays en développement ont du mal à prévoir l'augmentation de l'aide lorsqu'ils lancent des projets dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays développés devraient mettre à la disposition de chaque pays bénéficiaire des échéanciers à moyen terme fiables pour les flux d'aide futurs.

73. L'accélération des progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris devrait contribuer à améliorer la prévisibilité de l'aide, ainsi qu'à éviter sa fragmentation et le coût élevé de l'administration des ressources aux fins de l'aide, mais aussi à réduire la proportion d'aide liée à l'achat de biens et services fournis par les pays donateurs et à permettre de mieux aligner les flux d'aide sur les budgets nationaux, afin de donner aux pays davantage de latitude pour établir leurs propres priorités en matière de développement. Il importe également que les donateurs ne faisant pas partie du Comité d'aide au développement aient à l'esprit la notion de prise en main nationale.

Allègement de la dette

74. La cible du traitement global du problème de la dette des pays en développement, fixée dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, n'a pas été atteinte dans sa totalité. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour soulager les pays qui ne bénéficient pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). La plupart des progrès ont été réalisés pour alléger la dette des pays les plus pauvres. En juin 2008, 33 des 41 pays bénéficiant d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative avaient atteint leur point de décision et 23 d'entre eux leur point d'achèvement, c'est-à-dire le moment où les créanciers doivent accorder l'allègement intégral promis au point de décision. Les 23 pays qui ont atteint leur point d'achèvement bénéficiaient également de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Grâce à tous les dispositifs d'allègement de la dette qui existent (Initiative PPTE, initiative IADM, modalités classiques ou bilatérales), l'encours de la dette des 33 pays qui ont atteint le point de décision passerait de 105 milliards de dollars à 9 milliards de dollars (en valeur actuelle nette pour 2006), soit une réduction de plus de 90 %. Associées aux cours élevés des matières premières, ces mesures ont contribué à réduire le ratio du service de la dette pour tous les pays en développement, le faisant passer de 12,5 % en 2000 à 6,6 % en 2006 et à environ 3 % en 2007 et créant ainsi les conditions propices pour investir et redresser l'économie sans subir la charge d'un endettement lourd. Cette tendance peut cependant s'inverser si les cours des matières premières sont moins soutenus au cours des années à venir¹⁵. De plus, les

¹⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, *Scaling Up: Aid Fragmentation, Aid Allocation and Aid Predictability: Report of 2008 Survey of Aid Allocation Policies and Indicative Forward Spending Plans* (Paris, mai 2008); disponible à l'adresse <http://www.oecd.org/dataoecd/37/18/40636952.pdf>.

¹⁵ Voir Organisation des Nations Unies, *World Economic Situation and Prospects 2008: Update as of mid-2008*; disponible à l'adresse <http://www.un.org/esa/policy/wess/wesp2008files/>

indicateurs de vulnérabilité liée à l'endettement pour la plupart des pays participant à l'Initiative PPTE ont eu tendance à se dégrader après la réception de l'aide au titre de l'allègement de la dette. Enfin, les pays surendettés ne participant pas à cette initiative et ne disposant pas de mécanismes de restructuration planifiée de la dette souveraine n'ont pas pu bénéficier des efforts d'allègement.

75. Il est donc nécessaire d'accomplir des efforts complémentaires en vue de maintenir l'endettement à des niveaux tolérables. On ne s'est pas suffisamment efforcé de mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés pour mieux gérer la dette et la rendre plus supportable, ainsi qu'un mécanisme d'arbitrage de la dette souveraine pour les pays très lourdement endettés. Nombre de pays en développement continuent de faire face à un endettement qui, bien qu'il soit jugé tolérable, leur laisse une marge budgétaire insuffisante pour accroître les dépenses publiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de la réduction de la pauvreté, de façon à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Grâce aux mesures d'allègement prises pour les pays participant à l'Initiative PPTE, les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation ont augmenté en moyenne, mais pas les investissements publics dans les infrastructures et le développement économique à long terme.

Accès aux médicaments essentiels à un coût abordable

76. La cible de l'accès aux médicaments essentiels à un coût abordable, fixée dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, a donné lieu à des initiatives visant à accroître la disponibilité des médicaments et des traitements essentiels contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Dans un grand nombre de pays en développement toutefois, beaucoup de médicaments essentiels demeurent inabordables. La difficulté à suivre les engagements pris au titre de ces médicaments tient en partie à l'absence d'une cible bien définie et à l'ambiguïté quant aux produits considérés comme des médicaments essentiels. Il faut intensifier les efforts pour atteindre cette cible en adoptant des buts clairement établis et en multipliant les interventions consistant à élargir l'accès des populations pauvres des pays en développement aux médicaments essentiels à un coût raisonnable.

77. Dans un grand nombre de pays, il n'existe toujours pas de politique bien définie en ce qui concerne l'adoption de substituts génériques pour les médicaments essentiels, de liste actualisée des médicaments essentiels et de mécanisme de suivi périodique des prix et de la disponibilité des médicaments. À l'échelle mondiale, les sociétés pharmaceutiques devraient adopter des politiques de tarification différenciée afin de réduire de façon notable les prix des médicaments essentiels dans les pays en développement, produire des médicaments génériques et accroître les fonds alloués aux travaux de recherche et de développement relatifs aux médicaments essentiels pour combattre les maladies tropicales négligées. Quant aux pays en développement, ils devraient tout particulièrement tirer un meilleur parti de leurs droits au titre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, afin de délivrer des licences obligatoires pour l'importation de médicaments qui sauvent la vie.

Transfert de technologies

78. Il est indispensable d'améliorer l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies si l'on veut accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Pour pouvoir innover rapidement en vue d'accroître la productivité, de soutenir la croissance économique et de réduire la pauvreté, il faut disposer d'un accès permanent aux technologies les plus récentes. Afin de réaliser des progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation, il faut également disposer d'un accès approprié aux technologies, de façon à améliorer la prestation des services et à réduire les coûts. Actuellement, le cadre établi pour les objectifs du Millénaire pour le développement ne comporte aucune cible quantitative bien définie en ce qui concerne les technologies. S'il est vrai que l'accès à la téléphonie mobile et aux ordinateurs a été nettement élargi dans les pays en développement, le fossé numérique s'est néanmoins creusé entre les pays développés et les pays en développement et entre les catégories à haut revenu et celles à faible revenu. Il est urgent de renforcer les partenariats internationaux entre les secteurs public et privé dans ce domaine, en veillant à améliorer l'accès à l'électricité et à accélérer les progrès sur le plan du perfectionnement des ressources humaines afin d'utiliser les technologies plus efficacement. À l'échelle mondiale, des réglementations plus généreuses sur les droits de propriété intellectuelle, une tarification différenciée visant à réduire le coût des technologies et des produits destinés aux pays en développement, et une réduction notable des coûts d'accès aux savoirs et d'utilisation de ceux-ci contribueraient à combler le retard technologique.

Mesures concrètes à envisager

- Prendre des mesures concrètes pour achever le Cycle de négociations de Doha visant à réduire les déséquilibres commerciaux existants et à mettre en place des mécanismes plus équitables.
- Étendre l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et d'autres mécanismes d'allègement de la dette aux pays en développement qui sont très lourdement endettés, et renforcer l'appui aux mécanismes de restructuration de la dette souveraine.
- Promouvoir l'accès à faible coût ou subventionné aux médicaments essentiels et aux autres produits sauvant la vie et favoriser les transferts de technologie aux fins du développement.
- Promouvoir les partenariats fructueux entre les secteurs public et privé aux plans national et international en vue d'améliorer l'accès aux nouvelles technologies numériques et autres et d'accélérer ainsi le développement, en particulier dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de l'agriculture et de l'adaptation aux changements climatiques.

VI. Observations finales

79. La présente note a permis de passer en revue et de rappeler les immenses défis à relever pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi de rendre compte de la détermination et de l'engagement communs à mener une action collective ciblée aux plans national et international. Ce qui a été accompli à ce jour

confirme le bien-fondé de la stratégie commune de développement durable pour tous. Ce qui doit être fait à l'avenir doit s'appuyer sur cette stratégie de développement social et économique grâce à laquelle les initiatives des partenaires de développement se complètent et se renforcent mutuellement et dans le cadre de laquelle toutes les parties prenantes ont un rôle à tenir et les moyens correspondants.

80. La Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement est l'occasion pour les gouvernements, la société civile et le secteur privé de faire le point sur les engagements et de les renforcer, et de mettre sur pied des initiatives, des alliances et des partenariats nouveaux en vue d'entreprendre, au cours des années à venir, les nombreuses et difficiles tâches à accomplir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

81. Les conclusions de la Réunion, y compris les engagements pris dans le cadre des manifestations parallèles, pourraient servir de programme d'action aux États Membres et à toutes les autres parties prenantes. Les États Membres pourraient dans ce cas convenir d'examiner les progrès accomplis lors de la réunion au sommet qui se tiendra en 2010.

Lacunes relatives aux engagements de renforcement des partenariats mondiaux^a et aux initiatives politiques requises

	<i>Lacune</i>	<i>Politiques nationales</i>	<i>Initiative requise au plan mondial</i>
Aide publique au développement	Les engagements en matière d'aide pris par les donateurs d'abord en 1970, puis en 2002 et 2005 ne sont pas respectés. En 2007, les ressources au titre de l'aide ont atteint le niveau de 0,28 % du revenu national brut des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), qui est bien en deçà de l'objectif intermédiaire de 0,5 % fixé pour 2010 et de l'objectif final de 0,7 %.		Augmenter les flux de l'aide de 18 milliards de dollars (aux prix courants) par an au cours des trois prochaines années afin d'atteindre les cibles en 2010 Veiller à ce que l'Association internationale de développement ait suffisamment de ressources pour pouvoir fournir une aide supplémentaire aux pays les moins avancés qui sont sortis de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) dans leur lutte contre la pauvreté.
Efficacité de l'aide	Les engagements pris pour accroître l'efficacité de l'aide ne sont pas respectés. Les 12 indicateurs de l'efficacité de l'aide convenus dans la Déclaration de Paris ne sont pas atteints.	Améliorer la coordination des initiatives d'aide en tenant compte des priorités nationales Adopter des mécanismes nationaux pour les achats	Les donateurs, y compris les partenaires non membres du CAD, et les pays bénéficiaires doivent accélérer les progrès en ce qui concerne l'alignement des initiatives d'aide, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.
Aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés	Les engagements en matière d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés qui ont été pris en 2001 au titre du Plan d'action de Bruxelles		Accroître l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés de 8,8 milliards de dollars (aux prix

^a Objectif 8 du Millénaire pour le développement.

	<i>Lacune</i>	<i>Politiques nationales</i>	<i>Initiative requise au plan mondial</i>
	ne sont pas respectés. Seuls huit pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE versent 0,15 % à 0,20 % de leur revenu national brut à ces pays.		courants) par an au cours des trois prochaines années
Aide publique au développement destinée à l'Afrique	Les engagements en matière d'aide publique au développement pour l'Afrique ne sont pas respectés. L'objectif visant à doubler l'aide à l'Afrique (en la faisant passer de 25 milliards de dollars en 2004 à 50 milliards de dollars d'ici à 2010, en dollars constants) ne sera pas atteint si l'on tient compte de la tendance actuelle (exception faite de l'aide au titre de l'allégement de la dette, l'aide publique au développement destinée à l'Afrique a augmenté de 9 % en 2007).		Accroître l'aide publique au développement destinée à l'Afrique de 7,3 milliards de dollars par an au cours des trois prochaines années
Commerce	Le cycle de négociations multilatérales sur le commerce n'a pas permis d'aboutir à des avantages effectifs et substantiels pour les pays en développement.	Diversifier les échanges dans le cadre de la stratégie nationale de développement et de réduction de la pauvreté	Recentrer le Cycle de négociations de Doha sur le développement et redoubler d'efforts pour le conclure Prévenir l'établissement de partenariats économiques plurilatéraux et bilatéraux qui empêchent la conclusion d'accords multilatéraux
Accès aux marchés	Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne l'engagement pris dans la Déclaration ministérielle adoptée en 2005 à Hong Kong (Chine), à savoir d'autoriser à 97 % des exportations des pays les moins avancés l'accès en franchise aux marchés des pays développés. Le commerce des armes et du pétrole étant exclu, l'accès en franchise n'a concerné que 79 % des exportations en 2006, soit le même chiffre que 10 ans plus tôt.		Les pays développés doivent réduire considérablement les droits qu'ils imposent sur les produits agricoles, les textiles et les vêtements en provenance des pays en développement.

	<i>Lacune</i>	<i>Politiques nationales</i>	<i>Initiative requise au plan mondial</i>
	Les conditions préférentielles d'accès aux marchés accordées aux pays les moins avancés se dégradent.		
Subventions agricoles	Mettre fin aux subventions agricoles dans les pays développés, conformément à l'engagement pris dans la Déclaration ministérielle adoptée en 2005 à Hong Kong (Chine), à savoir de les éliminer d'ici à la fin de 2013. Le niveau actuel de subvention varie entre 30 et 70 % du revenu brut des agriculteurs. Selon les estimations, le montant des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE serait de 363 milliards de dollars en 2006.	<p>Renforcer la sécurité alimentaire en prenant les mesures ci-après notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir davantage dans les infrastructures rurales • Promouvoir la recherche et le développement en vue d'améliorer les technologies de production agricole • Promouvoir le développement agricole • Fournir des intrants aux petits exploitants • Accélérer la révolution verte en Afrique 	<p>Accélérer la diminution des subventions intérieures et des subventions à l'exportation pour les produits agricoles dans les pays développés</p> <p>Supprimer les droits imposés sur les exportations agricoles des pays en développement</p> <p>Mesures à prendre en relation avec la crise alimentaire mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter une aide alimentaire d'urgence aux groupes et aux régions risquant de souffrir de la faim • Fournir une aide financière compensatoire aux pays à faible revenu exposés aux conséquences des prix élevés des produits alimentaires
Aide au commerce	<p>Aide publique au développement insuffisante pour renforcer la capacité de production, les infrastructures et le commerce</p> <p>Manque de clarté dans la conception de l'Initiative d'aide et dans les procédures d'accès aux ressources</p> <p>Les mécanismes opérationnels du Cadre intégré renforcé sont incomplets.</p>	Il faudrait mener à terme l'évaluation des besoins afin de recenser les priorités en matière d'investissement.	<p>Évaluer d'urgence les besoins d'aide commerciale des régions et des pays pour pouvoir mobiliser les ressources nécessaires et les allouer comme il convient</p> <p>Accélérer les progrès visant à rendre le Cadre intégré renforcé opérationnel</p>

	<i>Lacune</i>	<i>Politiques nationales</i>	<i>Initiative requise au plan mondial</i>
Allègement de la dette	<p>Le problème de la dette des pays en développement non admis à bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'IADM n'est pas traité de façon globale.</p> <p>Neuf pays participant à l'Initiative PPTE n'ont pas atteint leur point d'achèvement.</p> <p>Le dispositif d'allègement de la dette n'est pas disponible pour tous les pays endettés.</p> <p>Toutes les dettes bilatérales officielles n'ont pas été annulées.</p>	<p>Renforcer les capacités de production et d'exportation</p> <p>Renforcer les systèmes de gestion de la dette</p>	<p>Aider les pays participants à l'Initiative PPTE à atteindre leur point d'achèvement en leur allouant des ressources supplémentaires</p> <p>Inciter les créanciers bilatéraux officiels et les créanciers privés qui ne font pas partie du Club de Paris à alléger la dette de certains pays selon les conditions applicables aux PPTE</p> <p>Réexaminer le cadre d'endettement tolérable et l'améliorer</p> <p>Établir un mécanisme de restructuration ordonnée de la dette souveraine pour les pays endettés ne participant pas à l'Initiative PPTE</p> <p>Consacrer davantage de ressources bilatérales aux subventions qu'aux prêts concessionnels</p>
Médicaments essentiels	<p>Aucune cible quantitative n'a été définie en ce qui concerne le partenariat mondial relatif aux médicaments essentiels.</p> <p>En dépit des progrès enregistrés dans certains pays sur le plan de l'accès aux médicaments et traitements essentiels pour lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, l'accès aux médicaments essentiels dans les pays en développement est insuffisant.</p>	<p>Éliminer les taxes et les droits sur les médicaments essentiels</p> <p>Actualiser la politique nationale relative aux médicaments</p> <p>Mettre à jour la liste nationale des médicaments essentiels</p> <p>Adopter des substituts génériques pour les médicaments essentiels</p>	<p>Encourager les sociétés pharmaceutiques à réduire les prix des médicaments essentiels dans les pays en développement qui n'ont pas accès à des équivalents génériques</p> <p>Supprimer les obstacles à la production de médicaments génériques et promouvoir l'utilisation de ces médicaments</p>

	<i>Lacune</i>	<i>Politiques nationales</i>	<i>Initiative requise au plan mondial</i>
		<p>Faire en sorte que les marges sur les médicaments essentiels soient transparentes et réduites</p> <p>Accroître la disponibilité des médicaments dans le secteur public</p> <p>Suivre de façon périodique les prix et la disponibilité des médicaments</p>	<p>Accroître les fonds alloués à la recherche et au développement dans les domaines pertinents pour les pays en développement, y compris les maladies les plus négligées</p>
Amélioration de l'accès aux technologies	<p>Aucune cible quantitative n'a été définie en ce qui concerne le partenariat mondial relatif aux technologies.</p> <p>En dépit d'une diffusion rapide des technologies de l'information et des communications dans les pays en développement, le fossé numérique entre pays développés et pays en développement se creuse.</p>	<p>Élaborer des stratégies nationales en matière de technologies de l'information et des communications en tenant compte des stratégies de développement</p> <p>Développer les infrastructures de base (comme le réseau électrique) et les infrastructures nécessaires au développement de l'informatique et télématique, en particulier dans les pays à faible revenu</p> <p>Promouvoir l'utilisation de combustibles domestiques et de sources d'énergie modernes, plus propres</p>	<p>Assouplir l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce afin d'accélérer la diffusion des technologies au service du développement</p> <p>Mettre en place des systèmes d'incitation pour encourager la recherche-développement privée sur les technologies pouvant être utilisées par les pays à faible revenu dans leurs activités de développement et de lutte contre la pauvreté</p> <p>Appliquer une tarification différenciée afin de réduire le coût des technologies fondamentales dans les pays en développement et de les mettre à la portée de tous</p>